



Note de présentation brève et synthétique CA 2023

Commune et Assainissement

Partie 1 – Le Budget Principal

- I – Cadre général
- II – La section de fonctionnement
- III – La section d'investissement
- IV – Indicateurs financiers 2023

Partie 2 – Le budget annexe de l'assainissement

PARTIE 1 – LE BUDGET PRINCIPAL

I – CADRE GENERAL

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour toutes les communes de formaliser une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des documents budgétaires. Cette note est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la commune sur l'exercice budgétaire 2022, courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le CGCT précise que le Compte Administratif de l'année N de la commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le budget de la commune est structuré en deux sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune.
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses et recettes liées aux projets de la commune à moyen et long terme.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les dépenses de fonctionnement sont constituées par

- les salaires du personnel municipal, prestations d'action sociale et assurance du personnel et les indemnités des élus (En 2023, les charges de personnel représentent 31% des dépenses de fonctionnement de Boussac)
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (réfection du tableau électrique des cloches de l'église, sécurisation des virages de la Fraichière et du Cros, débouchage des wc public, réparation de la chaudière du logement communal..)
- l'aménagement de l'aire de jeux
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les prestations de service effectuées (archivage : mission du cdg46)
- la participation au budget du SIVU des écoles et au projet de la nouvelle école (septembre 2025)
- les subventions versées aux associations (15 associations en 2023)
- les animations et cérémonies, Cinétoile juillet 2023
- la mise en place du site internet
- assistance informatique, cyber-protection et logiciels professionnels

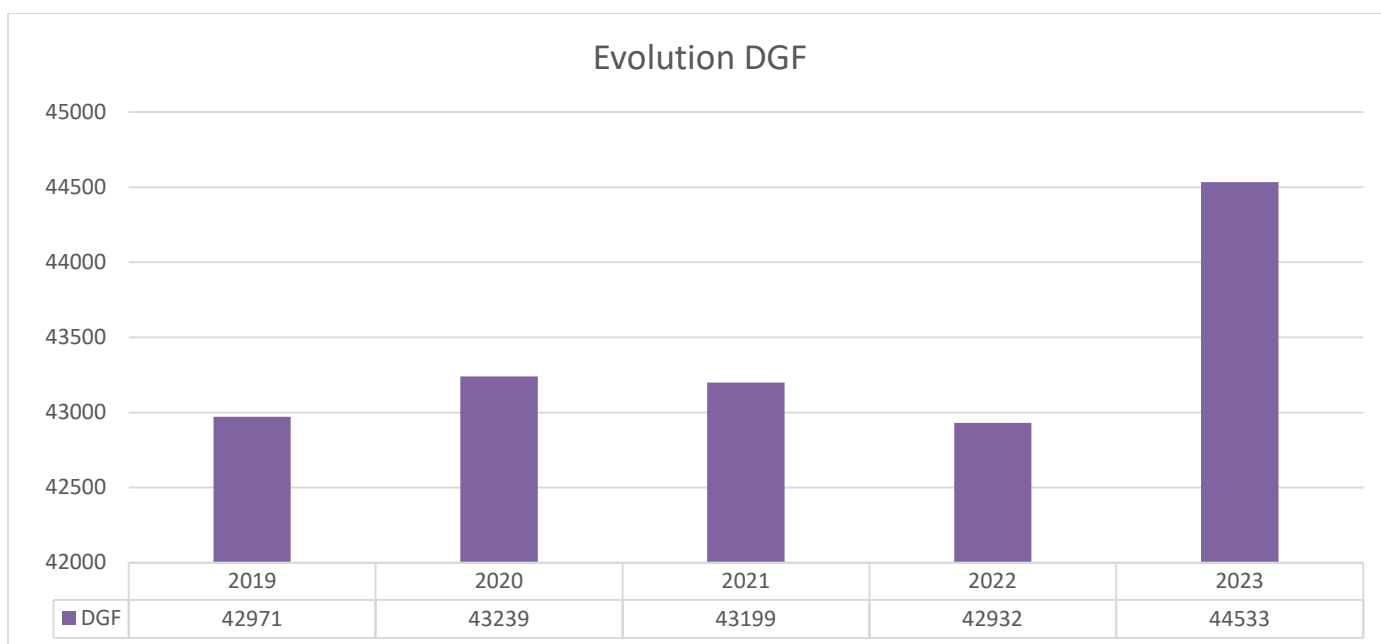
Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent **183 481.52 €**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées :

- location logement communal, salle des fêtes (13 réservations payantes en 2023)
- les impôts locaux
- les dotations versées par l'Etat
- loyer APC
- les remboursements assurance du personnel

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent **189 924.18 €**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élevait à 44 533 € en 2023.



Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

	NATURE	MONTEANT RÉALISÉ
DEPENSES	Charges à caractère général	31 921.60
	Charges de personnel	83 727.04€
	Atténuation de produits	20 705
	Autres charges de gestion courante	46 552.87
	Total des dépenses de gestion courante	182 906.51
	Charges financières	575.11
	Charges exceptionnelles	0
	Dotations aux amortissements	0
	Dépenses imprévues en fonctionnement	0
	Total des dépenses réelles	183 481.62
	Opérations d'ordre entre sections	0
	Total des dépenses d'ordre	0
	TOTAL	183 481.62
RECETTES	Atténuation de charges	25 719.65
	Produits de services	17 566.32
	Impôts et taxes	20 492.46
	Fiscalité locale	54 605.00
	Dotations et participations	57 478.00
	Autres produits de gestion courante	14 061.06
	Total des recettes de gestion courante	189 922.49
	Produits financiers	1.69
	Produits exceptionnels	0
	TOTAL	189 924.18

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau.

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme. Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales (perçues en lien avec les permis de construire comme la Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (DETR, FAST, DSIL, amendes de police...).

Les dépenses totales de la section d'investissement 2023 s'élèvent à 25 301 85 €.

Les principales dépenses ont porté sur les opérations suivantes :

Opération 66 SIVU	20 000 €
Opération 45 SITE WEB	1 240 €
Opération 164 AIRE DE JEUX	3 113.71 €
Emprunt SIVU	948.14 €

Les principales recettes d'investissement s'élèvent à 161 090.59 € et sont les suivantes :

- Excédents de Fonctionnement capitalisés : 135 144.21 €
- Dette SIVU : 20 000 €
- FCTVA : 5 946.38€

IV – INDICATEURS FINANCIERS

	2023
Epargne brute	
Rec réelles fonct	563 707.73 €
Dép réelles fonct	183 481.62 €
Chap 66	575.11€
Chap 76	1.69 €
	380 226.11 €

	2023
Epargne nette	
Epargne brute	380 226.11 €
Chap 16	948.14 €
	379 277.97 €

Epargne brute : Mesure si la collectivité génère suffisamment d'épargne pour répondre à l'obligation légale de remboursement d'emprunt

Epargne nette : Mesure s'il reste suffisamment d'épargne, une fois les intérêts d'emprunt réglés, pour financer les investissements

PARTIE 2 – LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

RF Préfecture du Lot
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2024 046-214600355-20240313-DE_2024_010-DE

La commune gère le budget annexe de l'assainissement qui est un budget obligatoire.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2023	RECETTES FONCTIONNEMENT	2023
Chap 011 – charges à caractère général	574.90 €	Chap 70 – prod services	4 279. 60 €
Chap 012 – charges de personnel	0	S/T Recettes réelles de fonctionnement	4 279.60
Chap 014 – atténuation de produits	465 €		
Chap 65 – autres charges de gestion courante	0		
S/T Dépenses réelles de fonctionnement	1 039.90 €		
Dépenses d'ordre d'exploitation	2 344 €	Recettes d'ordre d'exploitation	4 279.60 €
		Excédent d'exploitation reporté	23 512,64 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 383.90 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 279.60 €

Les dépenses de fonctionnement sur le budget assainissement :

- Débouchage du réseau
- Entretien lagune
- Inspection des regards
- Accompagnement SYDED

Les recettes de fonctionnement en assainissement proviennent des 22 usagers du Service Public d'Assainissement Collectif : route du Cause de Bullac, Impasse de la Combe Basse et Impasse de la source,

En investissement, aucune dépense n'a été comptabilisée, hormis les écritures d'amortissement.